

Posté par: formations-concours

Publiée le : 18/7/2008 10:29:41

AASU : Le concours externe

Avant de se présenter au concours externe, les candidats doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions générales fixées par la loi portant sur les droits et obligations des fonctionnaires, à savoir :

À posséder la nationalité française

À jouir de leurs droits civiques

À ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions

À se trouver en position régulière au regard du code du service national

À remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Conditions de diplôme Pour se présenter au concours d'AASU, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes requis pour se présenter au premier concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration. Aucune condition de diplôme n'est cependant imposée aux mères de trois enfants et plus.

Les candidats ne possédant pas les diplômes nécessaires, mais pouvant justifier d'une formation équivalente, peuvent déposer une demande spéciale de dérogation. Peuvent également postuler les titulaires d'un diplôme délivré dans des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et dont l'assimilation avec un diplôme français requis précitée sera reconnue par la commission. **Les épreuves écrites d'admission** : Epreuve 1A : Composition sur les institutions politiques, économiques, sociales et culturelles de la France au XXe siècle. Durée : 4h. Coeff. : 4

Épreuve 2A : Résumé de texte, d'un document contradictoire ou d'un dossier.

Durée : 3h. Coef. : 3

Épreuve 3A : Composition, au choix, sur les institutions politiques et le droit administratif (option A) ou les finances publiques (option B). Durée : 3h. Coef. : 3

Épreuve 4A : Conversation avec des membres du jury à partir d'un texte de portée générale. Préparation : 20mn. Durée : 20mn. Coef. : 4

Épreuve 5A : Interrogation portant sur l'option non choisie à l'épreuve précédente puis, au choix, sur les institutions scolaires et universitaires (option A) ou sur les méthodes de gestion administrative (option B). Préparation : 20mn. Durée : 20 mn. Coef. : 4